

discussions sur la non-prolifération nucléaire au cours des prochains mois, y compris celles de la IV^e Conférence d'examen du TNP.

Nous espérons que ces discussions contribueront à l'instauration du consensus le plus large possible en faveur d'un régime équitable et stable de non-prolifération. Un tel régime doit être fondé sur un indispensable équilibre entre non-prolifération des armes et développement des applications civiles de l'énergie nucléaire.

La Communauté internationale a, pendant des décennies, porté surtout attention à la prolifération nucléaire, spécialement lorsqu'elle va de pair avec des systèmes balistiques développés. Aujourd'hui nous faisons face à des problèmes nouveaux et croissants liés à la prolifération des armes biologiques et chimiques.

S'agissant de la prolifération chimiques et biologique, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour prévenir le détournement des précurseurs chimiques sur un plan national, aussi bien que dans les instances occidentales compétentes. Nous nous engageons aussi à faire preuve de vigilance à l'égard de détournements potentiels dans le domaine des technologies biologiques.

Nous appuyons une interdiction complète des armes chimiques, sous la forme d'un traité efficace et vérifiable, qui constituerait la seule garantie à long terme contre la prolifération des armes chimiques. Nous croyons que le récent accord américano-

soviétique sur la destruction et la réduction des armes chimiques, et la récente déclaration des États de l'OTAN exprimant leur intention de figurer parmi les signataires originels de la Convention sur les armes chimiques constituent des pas importants vers la réalisation de ce traité. Nous confirmons notre détermination, exprimée pour la première fois en 1989 à la Conférence de Paris sur les armes chimiques, à redoubler d'efforts à la Conférence du Désarmement à Genève en vue de résoudre les problèmes non réglés et de conclure la convention le plus tôt possible. Nous demandons aussi à tous les États de devenir parties à la Convention dès qu'elle aura été conclue. De même, à l'approche de l'examen de la Convention sur les armes biologiques en 1991, nous lançons un appel à toutes les nations qui ne sont pas encore parties à la Convention pour qu'elles y adhèrent et qu'elles participent aux mesures de confiance prévues pour en renforcer l'efficacité.

Nous désirons souligner l'importance qui s'attache à faire face à la menace que constituent les systèmes balistiques capables d'emporter des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous relevons en particulier la contribution du régime de contrôle de la technologie balistique (MTCR) à nos efforts communs pour contrôler la prolifération balistique. Nous nous félicitons des décisions récentes prises par divers États d'adhérer au MTCR, et nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils observent les Directives du MTCR.